

Fonctionnement de votre mairie à compter du 12 mai

Les nouveaux horaires de votre Mairie:

- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 16h ;
- les jeudis de 13h à 16h.

Afin de vous protéger et de protéger les autres, nous vous invitons à effectuer vos démarches de manière dématérialisée ou par correspondance dès que cela est possible. Nous vous remercions de ne vous présenter en mairie uniquement pour les demandes urgentes et non réalisables à distance.

Une **prise de rendez-vous** par le 3975 est impérative pour les prestations suivantes :

- les déclarations de naissance
- la délivrance des titres d'identité
- les dossiers de mariages et de PACS
- les attestations d'accueils
- les questions relatives au logement
- les questions relatives à une inscription en crèche
- un échange avec un.e élu.e
- le règlement de certaines factures (Régie, Facil'Famille, etc.).

L'accès des usagers est différencié : avec rendez-vous par la porte latérale de gauche, sans rendez-vous par la porte latérale de droite. La sortie de tous les usagers se fait par la double porte centrale.

Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition des usagers et les espaces d'attente configurés de telle sorte à ce que la distanciation physique soit respectée.